

Réunion du conseil Municipal du vendredi 24 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-quatre septembre, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Béville-le-Comte à 20h30, sous la présidence de Monsieur Eric SEGARD, Maire.

Conseillers présents : M. Ségard, M. Bezaud, Mme Vérité, M. Decourtil, Mme Pauvert-Rémy, M. Bouvet, M. Bray, M. Deraeve, Mme Drouilleaux, M. Fleury, M. Gehan, Mme Levesque, M. Masson, Mme Oury

Conseillers absents : M. Cerclé (pouvoir à M. Bouvet), Mme Clément (pouvoir à M. Ségard), Mme Jary, Mme Leclerc (pouvoir à Mme Drouilleaux), Mme Turlin (pouvoir à M. Gehan)

Secrétaire de séance : Mme Levesque

Le compte-rendu du conseil municipal du 4 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

Les conseillers souhaitent recevoir le compte-rendu du conseil un peu plus en amont du conseil suivant.

La question relative à la convention avec le SIPSTA est retirée de l'ordre du jour. Les conseillers approuvent l'ajout de deux nouvelles questions : le programme de rénovation de l'éclairage public et le recrutement de vacataires pour le parc du Jeu de Paume.

1/ Lotissement la Charmille - Compte-rendu annuel contrat de concession SAEDEL

La SAEDEL a transmis le compte-rendu 2020 du contrat de concession pour le lotissement la Charmille. 4 ventes de terrains ont été effectuées. La commercialisation des lots est presque terminée (2 lots restent à vendre). Le bilan financier prévisionnel s'élève à 46000 € d'excédent. M. Ségard précise que des travaux de reprise de finitions sont à réaliser (fissures sur le béton désactivé, clôtures privatives de parcelles à redresser...).

Le Conseil municipal approuve ce compte-rendu annuel.

2/ Contrat de concession lotissement la Charmille - Avenant n°2

La SAEDEL propose de prolonger le contrat de concession d'une durée d'un an jusqu'au 19/12/2022. Cette prolongation permettra d'assurer la cession des 4 derniers lots réservés et de finaliser les opérations de clôture administrative et financière de l'opération.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'avenant et autorise le Maire à le signer.

3/ Travaux rénovation toiture mairie – attribution du marché

Une consultation des entreprises a été lancée à la fin du mois de juin. 3 entreprises ont répondu : Bequet, Dejoie et de Zinc et d'Ardoise. Les offres ont été analysées par le Cabinet Vade-Mecum.

Bequet	Dejoie	De Zinc et d'Ardoise
83321.53 € HT	72200.20 € HT	68363.23 € HT

Des questions ont été posées aux 3 entreprises pour préciser et compléter leurs offres, puis une négociation a été menée avec les entreprises les mieux placées (Dejoie et de Zinc et d'Ardoise)

	De Zinc et d'Ardoise	Dejoie
Montant offre après négociation	65 538.35 € HT	84 713.80 € HT

M. Ségard précise les critères d'attribution du marché : méthodologie (30%), Prix (60%), date de démarrage (10%).

Le Cabinet Vade Mecum propose de retenir l'offre de Zinc et d'Ardoise.

Le Conseil municipal décide d'attribuer le marché à l'entreprise de Zinc et d'Ardoise et autorise le maire à signer l'acte d'engagement.

4/ Travaux de démolition grange (24 grande rue)

L'acquisition à l'EPFLI de la grange et du jardin du 24 Grande rue a été signée le 17 août. La Commune a fait appel à un avocat pour saisir le tribunal administratif afin de nommer un expert

avant de lancer les opérations de démolition de la grange. Les propriétaires riverains seront convoqués à l'expertise préalable. Les honoraires d'avocat (733 €) et les frais d'expertise sont à la charge de la commune.

Le Conseil municipal doit se prononcer sur le choix de l'entreprise chargée de réaliser la démolition. M. Ségard expose que 3 offres ont été reçues (TTC, Le Garsmeur et Poullard) pour les travaux de démolition de la grange et propose de retenir l'offre de l'entreprise Poullard pour un montant de 23525 € HT soit 28230 € TTC.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer le marché à l'entreprise Poullard.

5/ Exonération de taxe foncière pour les constructions nouvelles :

Les constructions nouvelles à usage d'habitation sont exonérées de taxe foncière pendant 2 ans après leur achèvement. Le Code général des impôts permet aux communes de décider de réduire l'exonération de la part communale à 40%, 50%, 60%, 70%, 80% ou 90% de la base imposable. La Commune peut limiter l'exonération pour les bâtiments qui ne sont pas financés par des prêts aidés de l'Etat.

Le Conseil municipal décide de maintenir l'exonération de 2 ans de la part communale de taxe foncière sur les constructions nouvelles.

6/ Modification statuts du SIAD

Le SIAD a adopté une modification de ses statuts lors du conseil syndical du 7 avril 2021. Le conseil municipal décide d'approuver la modification des statuts du SIAD.

7/ Participation au fonds d'aide aux jeunes :

Le Département gère le Fonds d'aide aux jeunes qui s'adresse aux jeunes de 18 à 25 ans rencontrant des difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle.

En 2020, le fonds d'aide aux jeunes a bénéficié à 591 personnes.

Les Communes et communautés de communes peuvent soutenir le Département pour financer ce fonds. En 2020 la commune a versé une participation de 150 €.

Le Conseil municipal décide de fixer à 200 € la participation au fonds d'aide aux jeunes.

8/ Programme de travaux de rénovation de l'éclairage public :

M. Bezaud présente le projet de travaux de rénovation de l'éclairage public sur la rue de Verdun, rue de la Croix-Madeleine, rue de l'Echalier, rue Emile Labiche, impasse du Jeu de Paume et Grande rue. 43 points lumineux sont concernés, dont 4 lampadaires boules (remplacement complet avec les poteaux) et 6 lanternes. La rénovation permet de répondre aux objectifs de développement durable en réduisant la pollution visuelle, en assurant une meilleure protection des insectes et en diminuant la consommation énergétique (15 750 kwh/an avant rénovation, 6690 kwh après rénovation). L'intensité lumineuse sera baissée de 23h à 5h. La durée de vie moyenne des ampoules LED est de 10 ans, alors que les ampoules ont une durée de vie de 4ans.

Le coût prévisionnel des travaux est de 25600 € HT avec une contribution de la commune de 15360 € (Energie 28 prend en charge 40% du coût de l'opération).

Le programme de rénovation se poursuivra avec d'autres tranches de travaux sur une durée prévisionnelle de 8 ans.

Le Conseil municipal décide d'approuver cette tranche de travaux de rénovation de l'éclairage public.

9/ Emploi vacataire parc du Jeu de Paume :

Le conseil municipal autorise le maire à recruter des vacataires afin d'assurer la fermeture du parc du Jeu de Paume. La rémunération est fixée sur la base de 131 € brut par mois.

10/ Questions diverses :

Cimetière : Mme Vérité informe le conseil que le règlement du cimetière est en cours de rédaction. Après approbation juridique, une copie sera remise aux conseillers.

Finances : Mme Pauvert fait un point sur le budget. Les lignes de dépenses prévues au budget sont respectées.

Voirie : M. Decourtil présente les projets d'aménagement de voirie :

- aménagement de carrefours avec la mise en place de plusieurs stops (rue Milochau, rue Jean Moulin...).
- mise en place de chicanes rue Pinceloup et rue Emile Milochau
- création d'un trottoir rue de la salle au Luet.
- création d'une zone 30 pour la grande rue entre la boulangerie et la pharmacie.

Eaux pluviales : M. Decourtil fait le point sur la rencontre très enrichissante avec les anciens concernant l'écoulement des eaux pluviales dans Béville-le-Comte. Une réflexion est en cours afin d'améliorer l'écoulement dans le creux de Béville.

Site internet : Mme Levesque fait le point sur la restructuration du site internet.

Commerces : Mme Drouilleaux a participé à la commission commerce à la communauté de communes et présente les sujets évoqués :

- Un recensement des commerces de bourg est en cours
- Point sur les aides dans le cadre du FRACT 1 et 2
- Une action tombola est en cours d'analyse et de réflexion
- Organisation d'un éco-défi (en lien avec le SICTOM)

Associations : Le club de foot a transmis des remerciements pour la subvention accordée par la mairie.

Transport scolaire : Le SIVOS étudie la possibilité de mettre un deuxième arrêt à Béville pour le car qui dessert le collège de Gallardon.

Rénovation du 24 Grande rue : M. Ségard expose au conseil la question relative au choix du mode de chauffage dans le cadre du projet de réhabilitation des bâtiments. Le retour sur investissement de la géothermie ne semble pas intéressant pour la commune. La consommation d'énergie sera payée par les locataires et le recours à la géothermie nécessitera la mise en place d'une copropriété. Le choix du chauffage au gaz permet d'envisager des installations individuelles avec un compteur pour chaque logement.

M. Ségard invite les conseillers à se prononcer sur le choix du mode de chauffage : l'option gaz est retenue (10 voix favorables).

Agenda :

- 25 et 26 septembre : fête du timbre à la Halle des Sports (inauguration le 26 septembre à 11h)
- 10 octobre : Troc de plantes par l'association Les doigts agiles à la salle des associations de 9h à 12h.
- SICTOM : Conseil syndical le 5 octobre.

M. SEGARD

M. BEZAUD

MME VERITE

M. DECOURTIL

MME PAUVERT-REMY

M. BOUVET

M. BRAY

M. DERA EVE

MME DROUILLEAUX

M. FLEURY

M. GEHAN

MME LEVESQUE

M. MASSON

MME OURY